

## Groupe de travail « Conditions de travail »

### Compte-rendu

Réunion du 12 octobre 2022  
Orchestre Victor Hugo, Besançon

#### Sont présents :

Sandrine Cambon	SNSP, syndicat national des scènes publiques
Lucien Ammar-Arino	A-CCN, Association des Centres Chorégraphiques Nationaux
Virginie Delacour	AFDAS
Jean-Claude Nevers	AMF Association des maires de France, Association des maires du Jura, membre du CLTC
David Olivera	Forces Musicales, syndicat professionnel des opéras, des orchestres et des festivals d'art lyrique français
Jean-Baptiste Benoît	APARR, l'Association des Professionnels du Cinéma et de l'Audiovisuel Rhin Rhône
Lore Raymond	SYNPTAC-CGT
Lionel Tessier	SNAM-CGT
Dorothee Villemaux	DRAC Bourgogne-Franche-Comté
Anne Zaïre	Région Bourgogne-Franche-Comté
David Jeanguiyot	DREETS, direction régionale de l'économie, l'emploi, du travail et des solidarités Bourgogne-Franche-Comté

#### Co-animation :

- Sandrine Cambon, SNSP, référente du comité de pilotage
- Lucien Ammar-Arino, A-CCN, dans le rôle de rapporteur
- Elise Lebossé, Culture Action, coordination animation

#### Référents :

- Dorothee Villemaux, DRAC Bourgogne-Franche-Comté
- Anne Zaïre, Région Bourgogne-Franche-Comté
- David Jeanguiyot, DREETS Bourgogne-Franche-Comté

## Rappel de l'ordre du jour :

- Ouverture du groupe de travail.
- Tour de table, présentation des membres présents.
- Présentation du COREPS Bourgogne-Franche-Comté :  
Fonctionnement, construction, cadre, instances, partage des travaux.
- Tour de table, partage des actualités de chaque organisation représentée.
- De la thématique au choix des sous-thèmes à problématiser :  
Attentes / choix / priorités des membres.  
Problématiques à élaborer, à prioriser.  
Méthode et outils envisagés.
- Ordre du jour de la prochaine séance.
- Date et lieu du prochain rendez-vous de travail :  
Une journée à déterminer entre le 21 et le 25 novembre 2022.

Après un premier tour de table de présentation des membres présents, une présentation du COREPS de Bourgogne-Franche-Comté est réalisée par Elise Lebossé pour informer et rappeler le cadre qui réunit le groupe de travail.

Un second tour de table d'actualité permet de partager les actualités des organisations représentées et de **faire ressortir des premiers constats liés à la thématique du groupe de travail : « Conditions de travail »**.

- Un questionnaire lié aux pratiques éco-responsables, comment prendre en compte cette situation pour anticiper des pratiques plus vertueuses ?
- La nécessité de travailler ensemble, collectivités locales et associations, pour responsabiliser sur les questions écologiques, réfléchir à des solutions pour réduire les consommations d'énergie en continuant les activités artistiques et culturelles et maintenir la vie sociale.
- En raison des économies d'énergie, dans d'autres régions, certains lieux décalent leur programmation en journée, d'autres annulent des représentations. Quels impacts pour les salariés et les lieux ?
- La question de l'égalité homme-femme, et notamment la présence ou l'absence de femmes à des postes à responsabilité et la question de l'accès à ces postes.
- Les rémunérations basses du secteur.
- Sur certains tournages (pas tous), sont relevés de mauvaises conditions de travail pour les techniciens : manque de matériel adapté, recours régulier à l'usage de véhicule personnel pour des trajets, des courses ou le transport des artistes sur certains tournages, forte charge de travail et dépassement considérable du nombre d'heures travaillées par jour et du nombre de jours consécutifs travaillés... cela pose question en termes de sécurité, de santé, de légalité.
- Pratique régulière de faire signer les contrats d'engagements en cours de mission sur les tournages.

- Difficulté à faire reconnaître ses heures de travail sous le régime de l’intermittence pour l’éducation à l’image. Problème identique sur d’autres champs de l’audiovisuel ou du spectacle vivant.
- Le fait que toutes les heures travaillées dans le cadre d’intervention en milieu scolaire ou milieu éducatif ne soient pas prises en charge : l’intervention de tournage, la préparation et le montage qui suivent l’intervention, des volumes horaires qui peuvent être conséquents.
- Source de précarité pour les auteurs et les scénaristes d’être rémunérés en note d’auteur et de pas avoir accès au salariat. Certaines heures ne sont pas payées ou rarement au niveau du travail effectué.
- Les temps de préparation, d’écriture, de réflexion, indispensables au processus de création artistique, ne sont pas payés. C’est le cas pour la réalisation de documentaire et aussi pour la dramaturgie ou la mise en scène de spectacle.
- Une vraie question sur la charge des salariés avec la reprise d’activité depuis la fin de saison dernière, avec une volonté de relance qui s’est organisée à effectifs constants.
- La question des rémunérations et des négociations liées à l’inflation.
- La question des rémunérations et la grille des conventions collectives, notamment celle de la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC) avec une réflexion pour que les futures augmentations du SMIC rentrent dans les niveaux des échelons déterminés.
- L’annualisation des contrats de travail des permanents fait relativiser la hauteur des salaires du fait des heures travaillées le soir ou le week-end qui ne seront pas majorées.
- Question de travailler l’hypothèse que la féminisation du secteur peut être en lien avec le niveau de rémunération.
- Nécessité de s’interroger, de se documenter pour comprendre les constats de recrutement difficile pour les métiers de l’administration, de la production, de la diffusion. Quels sont les besoins ? La formation est un enjeu essentiel en région Bourgogne-Franche-Comté.
- Le parcours des artistes-interprètes et les questions liées à l’accompagnement, à la formation continue et à la transition professionnelle, avec une particularité pour les artistes obligés d’arrêter leurs activités relativement jeunes pour des raisons de santé en raison de pratiques corporelles intenses, comme la danse.
- Augmentation des départs dans tous les secteurs d’activité.
- Turn over important, et difficultés de recrutement au niveau des postes de diffusion, administration, production, technique, et direction
- Pratiques de facturation d’associations, de fausses associations, pratiques d’auto-entreprenariat, renoncer d’embaucher légalement du personnel pour la payer au noir, ou comment aborder la question du travail illégal ?
- Situation inquiétante due à la baisse de fréquentation prononcée (-30% par rapport à avant la COVID) dans les salles de cinéma qui baisse les recettes et crée des déséquilibres et à la suppression de la redevance télévision.
- Indirectement les enjeux liés aux questions budgétaires avec la question des flux, de l’inflation, et des coûts qui augmentent d’une part et les tensions liées aux financements publics d’autre part.
- La remise en question de la déduction forfaitaire spéciale (DSF) et les changements qui pourraient avoir un impact fort pour les artistes et pour les structures.

- Des remontées font valoir que les responsables de lieux de diffusion sont de plus en plus soumis à des pressions concernant leur liberté de programmation. Un constat qui suscite réflexion.
- La question des droits voisins remis en cause avec l'accord audiovisuel et notamment la négociation sur le streaming.
- Comment améliorer les conditions de travail alors qu'il y a des baisses de financements pour les lieux et pour les compagnies ?
- Les rémunérations basses et les conditions de travail difficiles peuvent expliquer en partie le manque de personnel et le manque d'attractivité.
- Question de l'inadéquation entre les rémunérations basses et l'engagement des équipes.
- La question de l'attractivité des métiers et celle de l'attractivité du territoire sont à prendre en compte et à travailler pour les secteurs.
- La filière cinéma audiovisuelle est peu développée en Bourgogne-Franche-Comté par rapport à d'autres régions.
- Les questions de mobilité et d'adaptation des métiers de la culture font partie aussi de la réflexion.
- Comment rendre les métiers attractifs et visibles ?
- Comment sensibiliser les partenaires publics ?

Ce tour de table a permis de croiser les **sujets communs** au spectacle vivant, au cinéma, à l'audiovisuel. A partir du **terreau constitué** de ces premiers constats, une **vision commune** doit se construire autour de ces questions liées aux conditions de travail à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Parmi les différents sujets évoqués, quelles lignes de travail le groupe de travail choisit-il de creuser ? Quels sont les choix, les envies, les priorités sur lesquels le groupe est communément d'accord de réfléchir et d'échanger ?

Une fois les thèmes ou les sous-thèmes déterminés, comment les problématiser et orienter les travaux du groupe de travail « Conditions de travail » ?

**Pour avancer sur ces objectifs, des questionnements ressortent :**

- Proposition d'une étude qui pourrait être menée au sujet des sorties du secteur et des tensions rencontrées, notamment pour les recrutements. Ces questions sont liées à l'attractivité des métiers et du territoire. Elles révèlent un manque de moyens d'évaluation, d'objectivation de la situation.
- Formaliser les besoins que l'on souhaite analyser, établir un cahier des charges. S'assurer au préalable des moyens.
- Faire appel à des chercheurs en université, en sociologie, en économie, à des étudiants ?
- Quand on parle de difficultés conjoncturelles d'emploi au niveau national, que représentent-elles au niveau régional ? Est-ce repéré sur une série de métier ? Comment réunir les données infra pour pouvoir objectiver les échanges ?
- Les questions de la charge de travail et du niveau de rémunérations.

- Comment prendre en compte, au niveau régional, la question de l'information des acteurs au sujet de la réglementation, des dispositifs ?
- Comment identifier les sujets sur lesquels il y a un déficit d'informations ?
- Comment avoir connaissance des travaux menés au niveau national par le CNPS et transposer les sujets selon les spécificités régionales ? Réciproquement, des sujets peuvent émerger des territoires pour remonter au national.
- Identifier la réalité du travail illégal en région, définir où commence le travail illégal, questionner la place du bénévolat, informer, former...
- Comment sensibiliser aux évolutions sociétales et accompagner les formations obligatoires pour agir contre les violences et harcèlement sexuel et sexistes pour que les usages et les pratiques évoluent ?
- Comment aborder la responsabilité sociétale et environnementale, d'autant plus dans un contexte de crise énergétique, et toutes les tensions et contradictions à mettre en place des pratiques vertueuses ? Est-ce compatible avec les pratiques du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel ? Qu'est-ce que cela implique ? Quel en sera l'impact environnemental ?
- L'égalité homme-femme est un sujet à aborder. Comment ?

**Pour synthétiser les échanges et aller vers les choix du groupe de travail « Conditions de travail », cinq sujets sont retenus :**

- Réalisation d'une enquête ou d'une étude pour objectiver toutes les questions liées au turn over, attractivité des métiers, conditions de travail. S'interroger sur quoi, comment, qui peut nous accompagner ? Comment réaliser le cahier des charges ?
- Le travail illégal : identifier les situations, s'informer des réglementations, des dispositifs. Qualifier ce qui est légal, ce qui est illégal. Le bénévolat et la place des bénévoles. Les questions de sémantique.
- Les questions environnementales. Comment aborder ce thème ? Est-ce un gros volet Responsabilité sociétales et environnementales des entreprises et des organisations, RSE et RSO ? Ou est-ce la question environnementale de pratiques vertueuses et la compatibilité avec nos secteurs ?
- Les questions de l'égalité homme-femme et de la lutte contre les violences et harcèlement sexuels et sexistes.
- L'attractivité des territoires ou comment une politique culturelle vient répondre à ces enjeux ? (A moins que ce point ne soit traité au sein du groupe de travail Production – Diffusion).

A partir de chaque sous-thème et du choix des sous-thèmes opéré par le groupe de travail, l'idée est de creuser les questions pour délimiter les orientations du travail sur chaque question, comment on la problématise et comment on construit la méthodologie pour la traiter.

Les premiers sous-thèmes choisis seront traités en priorité, les autres ensuite. L'idée est que le groupe de travail prenne le temps de travailler les questions.

Il n'y a pas d'échéance pour produire des résultats.

Le prochain rendez-vous du groupe de travail se prévoit sur une journée en novembre. Elle va permettre d'étayer les premiers travaux du groupe de travail et de les lancer. Il sera alors possible de convenir du rythme des prochaines réunions dont le calendrier est à construire pour 2023.

L'échéance proche pour les trois groupes de travail est la séance plénière du COREPS de Bourgogne-Franche-Comté qui aura lieu en décembre ou en janvier et au cours de laquelle chaque groupe de travail pourra faire part de là où il en est.

Chacun peut se documenter et aller chercher des informations sur les sous-thèmes arrêtés pour la prochaine réunion.

Il s'agira de choisir et prioriser ce sur quoi le groupe de travail « Conditions de travail » va travailler. Puis de creuser les questions, les problématiser pour délimiter nos champs de réflexion et d'échanges.

Au sujet de l'outil collaboratif, « Discord » semble être l'outil qui conviendrait.

Cela va être proposé aux deux autres groupes de travail pour que tous les membres du COREPS de Bourgogne-Franche-Comté utilisent le même !

**La prochaine réunion du groupe de travail « Conditions de travail » aura lieu mardi 22 novembre de 10h à 16h à l'orchestre Victor Hugo à Besançon.**

---

Suggestion que l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail, ARACT de Bourgogne-Franche-Comté soit sollicitée pour faire l'étude.

Suggestion à étudier sur la faisabilité et le concours partenarial que cela implique.

Le COREPS Occitanie a sollicité une structure qui s'appelle l'INSART pour mener une étude sur les conditions d'exercice des métiers du spectacle vivant. A rapprocher de l'idée d'enquête du groupe de travail.

---

L'AFDAS est un opérateur de proximité de compétences des industries culturelles et créatives. Il apporte des outils déjà existants qui peuvent répondre à certains besoins :

- Sur la sécurité et la santé
- Sur la RSE et les pratiques éco-responsables
- Sur les violences et le harcèlement sexuels et sexistes
- Sur l'égalité homme-femme
- D'accompagnement auprès des entreprises pour renforcer des compétences et apporter des outils déjà existants et des outils construits sur mesure.